



Distance entre lieu de travail et maison

Par **pyromaster77430**, le **26/07/2008** à **17:04**

Bonjour , je vient actuellement a ce jour de recevoir mon planning mensuel et j'ai observer que j'etais envoyer loin de cher moi (a 75,3KM calculer par google map) avec une duree de 2H00 de transport .Ma question est la suivante "N'y a t-il pas de distance maximun entre le lieu de travail et la maison ? ou cela n'entraîne t-il pas le versement d'une aide quelqconque".

Je dépend de la Convention collective nationale des entreprises de prévention et de sécurité. En vigueur le 1er août 1985. Etendue par arrêté du 25 juillet 1985 JORF 30 juillet 1985.